



# BILAN DE LA CONCERTATION – annexe à la délibération en date du 17 juin 2025 portant bilan de la concertation préalable réalisée dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU

|      |                                                                                                  |   |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| I.   | Rappel des modalités de concertation                                                             | 2 |
| II.  | Mise en œuvre des modalités de concertation                                                      | 2 |
| 1.   | <u>Diffusion d'un article sur le site internet de la commune ainsi que dans le journal local</u> | 2 |
| 2.   | <u>Diffusion d'un courrier d'information à l'ensemble des riverains du projet</u>                | 2 |
| 3.   | <u>Tenue d'une réunion publique</u>                                                              | 2 |
| III. | Bilan et prise en compte de la concertation dans le projet                                       | 6 |
| 1.   | <u>Observations et éléments de réponse apportés</u>                                              | 6 |
| 2.   | <u>Conclusion</u>                                                                                | 8 |



## I. Rappel des modalités de concertation

La concertation a pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute autre personne concernée par le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes de prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLU, de donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées, et le cas échéant, de formuler des observations ou propositions sur ces modifications.

La délibération n° 120/2021 du Conseil Municipal, en date du 25 mai 2021, de prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes, a défini les modalités de la concertation de la manière suivante :

- La diffusion d'un article sur le site internet de la commune ainsi que dans le journal local ;
- La diffusion d'un courrier d'information à l'ensemble des riverains du projet ;
- La tenue d'une réunion publique.

## II. Mise en œuvre des modalités de concertation

Conformément aux modalités rappelées précédemment, la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de la commune déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes a été organisée de façon à informer le public et à prendre en considération ses observations et propositions, afin d'alimenter le projet et de favoriser une meilleure appropriation de celui-ci. Les moyens mis en œuvre sont détaillés ci-après.

### 1. Diffusion d'un article sur le site internet de la commune ainsi que dans le journal local

Cf. Ci-dessous – *point 3 – tenue d'une réunion publique.*

### 2. Diffusion d'un courrier d'information à l'ensemble des riverains du projet

Cf. Ci-dessous – *point 3 – tenue d'une réunion publique.*

### 3. Tenue d'une réunion publique

**Une réunion publique** a été organisée afin de permettre à chacun de s'informer, de questionner et de débattre. Elle s'est déroulée le 12 mai 2025.

Elle a rassemblé une vingtaine d'habitants, essentiellement des riverains au projet et des exploitants agricoles directement concernés par le projet.

Le public a été informé de la tenue de cette réunion par voie de presse et sur les différents supports de communication de la commune de Vallons-de-l'Erdre. Des flyers ont également été remis aux exploitants concernés par le projet d'extension de la carrière.

Les éléments ci-après viennent illustrer la manière dont l'information sur la tenue de cette réunion a été organisée.

# RÉUNION PUBLIQUE

sur le projet d'extension  
de la carrière du Grand Coiscault

**LUNDI 12 MAI**

**18h30**

**Salle des Landes  
(Saint-Sulpice-des-Landes)**

La Société des Dragages d'Ancenis (SDA)  
et le bureau d'études Territoire+ vous présentent :

- > le projet d'extension de la carrière de sable,
- > l'évolution du PLU.



vallons-de-l'Erdre

S.D.A

territoire+

Flyer remis aux exploitants et diffusé sur les différents moyens de communication de la commune de Vallons-de-l'Erdre

## Avis administratifs

Commune de VALLONS-DE-L'ERDRE  
Déclaration de projet emportant  
mise en compatibilité du Plan local  
d'urbanisme (DP MEC/PLU)  
secteur de Saint-Sulpice-des-  
Landes, projet d'extension carrière

## CONCERTATION RÉUNION PUBLIQUE

Afin de permettre à la Société des Dragages d'Ancenis, filiale du Groupe Hervé dont le siège social est situé à Juigné-des-Moutiers, d'étendre la carrière du Grand Coiscault exploitée par ladite société sur la commune de Vallons-de-l'Erdre, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes, une réunion publique de présentation du projet d'extension de la carrière et de l'évolution du PLU est organisée le 12 mai 2025 à 18 h 30, salle des Landes, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

Extrait du journal Ouest-France Loire-Atlantique – mercredi 23 avril 2025

## AGENDA

## Que faire à Vallons-de-l'Erdre ?

### Rencontre mensuelle

Par le Club des Jonquilles  
**MERCREDI 11 MAI**  
**JUMEDI 6 JUIN**  
14h30  
Salle du football  
(Mousseron)

### Table ouverte et aprem'jeux convivial

Par La Pause Solid'Endre  
**JEUDI 10 MAI**  
**JEUDI 10 MAI**  
12h-17h30  
La Pause Solid'Endre  
(Bonzaire)  
Pour manger ensemble ce dimanche, chacun apporte ce qu'il veut, ce qu'il aime pour partager un repas, suivi d'un après-midi convivial pour tous les âges et tous les goûts. Tu peux apporter tes jeux ou découvrir ceux qui sont sur place. Tu peux aussi venir avec un goûter à partager. On s'occupe des boissons.  
Contact : 09.72.33.69.77

### Trico'Thé

Par le réseau Biblio'Ti  
**MERCREDI 7 MAI**  
**MERCREDI 4 JUIN**  
14h-17h  
Bibliothèque Porte Plume  
(Bonzaire)  
Partagez un moment convivial avec votre tricot, votre crochet, votre broderie en cours autour d'un thé ou d'un café.

### Cérémonies du 8 mai

Par la commune de Vallons-de-l'Erdre et les LDC  
**JEUDI 8 MAI**  
Dans chaque commune déléguée  
Plus d'informations p.8

### Pause conviviale « jeux de mémoire et de logique »

Par La Pause Solid'Endre  
**LUNDI 12 MAI**  
**LUNDI 16 JUIN**  
14h-17h  
La Pause Solid'Endre  
(Bonzaire)  
Pour travailler sa mémoire en s'amusant, chacun pourra bien sûr faire toute autre chose selon ses envies.  
Contact : 09.72.33.69.77

### Réunion publique

Par la Société des Dragages d'Ancenis (SDA)  
**LUNDI 12 MAI**  
18h30  
Salle des Landes (Saint-Sulpice-des-Landes)  
Présentation du projet d'extension de la carrière du Grand Coiscault  
Plus d'informations sur [www.vallons-de-lerdre.fr](http://www.vallons-de-lerdre.fr)

### Pause Enchantée

Par La Pause Solid'Endre  
**MERCREDI 14 MAI**  
**MERCREDI 12 JUIN**  
14h30-16h30  
La Pause Solid'Endre  
(Bonzaire)  
Pour le plaisir de partager un moment en chanson et en musique !  
Contact : 09.72.33.69.77

### Repas du club

Par le Club Bon Accueil  
**JEUDI 10 MAI**  
12h - Salle des Landes  
(Saint-Sulpice-des-Landes)

### Réunion du club

Par le Club de la Fraternité  
**JEUDI 10 MAI**  
**MERCREDI 28 MAI**  
**JEUDI 12 JUIN**  
**JEUDI 26 JUIN**  
14h - Salle du club (Vritz)

### Marché de printemps

Par l'OGEC Sainte Marie  
**SAMEDI 17 MAI**  
9h-14h  
Ecole Sainte Marie  
(Mousseron)  
Vente de plants sur place ( légumes, fleurs et aromatisés )  
Jus gratuits, bar et planches apéritives



### Bourse aux vêtements et jouets

Par l'APEL Sainte Anne  
**SAMEDI 17 MAI**  
9h-18h  
Complexe sportif Henri GARNIER (Freigné)  
Plus d'informations p.14



### Marchons, cueillons, transformations, dégustations

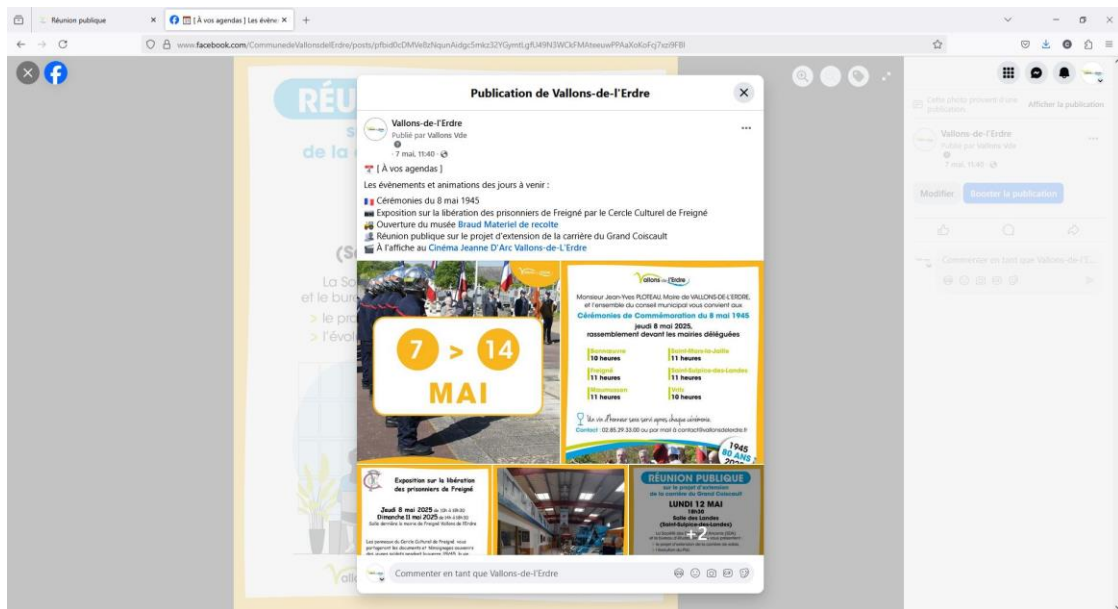
Par la Pause Solid'Endre  
**SAMEDI 17 MAI**  
14h-21h  
La Pause Solid'Endre  
(Bonzaire)  
Animation dans le cadre de l'événement Bourg et Croque organisé par la CFPM. Balade commentée, cueillette de plantes comestibles, préparation et partage du repas.  
Inscriptions obligatoires avant le 14 mai à [pausesolidendre@4409.secoux-catholique.org](mailto:pausesolidendre@4409.secoux-catholique.org) ou 06.81.09.85.71



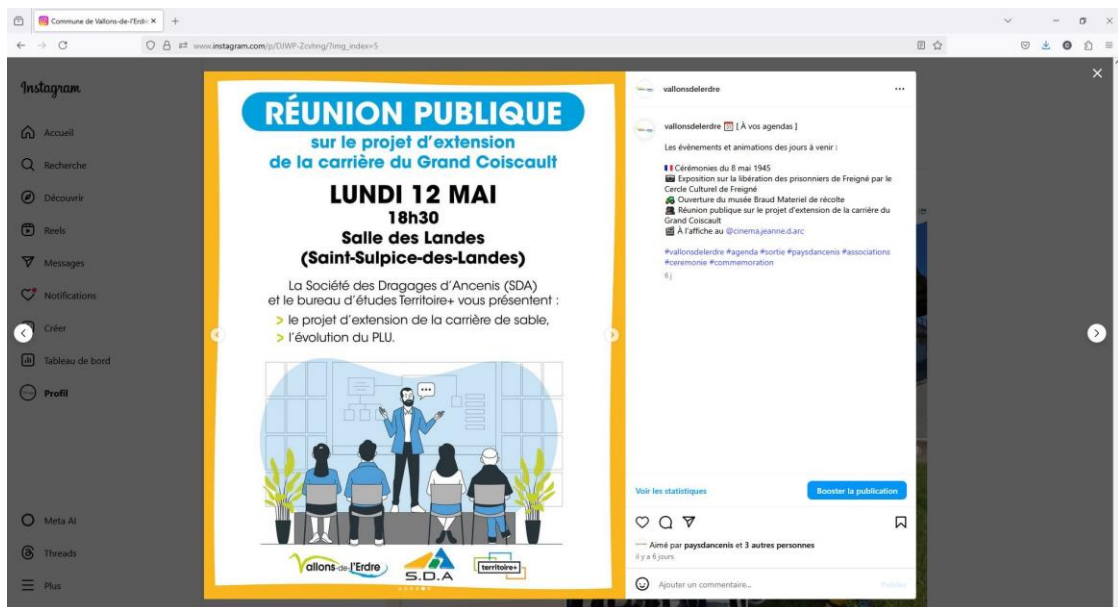
### Randonnée gourmande

Par le Com'N Sulpicien  
**SAMEDI 17 MAI**  
17h30-19h30  
Salle des Landes  
(Saint-Sulpice-des-Landes)  
3 arrêts : apéritif, entrée, repas/dessert  
2 circuits  
Tarifs : 17 € adulte, 8 € enfant  
Inscriptions obligatoires au 06.82.20.69.09





Capture d'écran – publication Facebook de la commune



Capture d'écran – publication Instagram de la commune



Reunion publique

Tableau de bord Modifier l'événement

Vallons-de-l'Erdre

VIE MUNICIPALE DÉMARCHES PÔLE FAMILLE SORTIR & DÉCOUVRIR INFOS PRATIQUES

La Société des Dragages d'Ancenis (SDA) et le bureau d'études Territoire+ vous présentent :

- > le projet d'extension de la carrière de sable,
- > l'évolution du PLU.

vous êtes ici : accueil > agenda > reunion publique

**RÉUNION PUBLIQUE**  
par la Société des Dragages d'Ancenis (SDA)

12 mai 2025 à 18h30

Lieu : Salle des Landes (Saint-Sulpice-des-Landes)

AGENDA

CATÉGORIE(S) : Réunion

RETOUR À L'AGENDA

Reunion publique

Tableau de bord Modifier l'événement

Vallons-de-l'Erdre

VIE MUNICIPALE DÉMARCHES PÔLE FAMILLE SORTIR & DÉCOUVRIR INFOS PRATIQUES

La Société des Dragages d'Ancenis (SDA), filiale du Groupe HERVÉ dont le siège social est situé route d'Ancenis à Juigné-des-Moutiers (44670) exploite la carrière du Grand Colcaut (arrêté Préfectoral n°97/PFJ 193 en date du 24 septembre 1997), sur la commune de Vallons-de-l'Erdre, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

Cette autorisation concerne :

- > Une superficie totale de 29ha 96a 68ca (hors plateforme des installations) ;
- > Une production maximale annuelle de 250 000 tonnes ;
- > Une cote minimale d'extraction de 26m NGF (soit une profondeur maximale de 20m) ;
- > Une puissance totale installée de 438kW (orilage-lavage-cyclonage) ;
- > Une durée de 30ans (soit jusqu'au 24 septembre 2027).

Toutefois, la quantité de matériaux disponibles étant globalement inférieure à celle estimée, le volume de gisement restant à extraire est épuisé et ne permettra donc pas d'assurer la production de sable jusqu'à l'échéance de l'arrêté Préfectoral en 2027.

Une campagne de prospection géophysique a conduit à la présence d'un gisement valorisable de sables plocènes au sud du ruisseau Par du Gue et à la continuité du gisement de sables plocènes en rive gauche du ruisseau.

Afin de renouveler son gisement exploitable, la Société des Dragages d'Ancenis souhaite étendre son site sur 42,3ha dont environ 41,8ha de parcelles agricoles localisées en rive gauche, sur laquelle elle dispose de la maîtrise foncière. Cette extension permettra de pérenniser les investissements réalisés et les emplois associés.

Des conventions d'exploitations temporaires et révocables existent depuis 1997 avec les agriculteurs riverains afin qu'ils puissent cultiver les terrains de la SDA non encore exploités. Cette convention prévoit que les agriculteurs doivent cesser l'utilisation des terres concernées à la demande de SDA afin qu'elle puisse extraire le sable.

Après une première phase de concertation réalisée par la SDA avec les élus de la commune de Vallons-de-l'Erdre, les riverains et plus largement les habitants et associations aboutissant à un dossier de demande d'autorisation environnementale, un second temps de concertation est aujourd'hui mis en œuvre par la collectivité dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

Aussi, afin de permettre à la SDA d'étendre la carrière, le PLU fait l'objet d'une procédure de Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DPMCE) de ce dernier.

Une réunion publique de présentation du projet d'extension de la carrière et de l'évolution du document de planification en conséquence sera organisée le **lundi 12 mai 2025 à 18h30**, salle des Landes, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

**RÉUNION PUBLIQUE**  
sur le projet d'extension

Reunion publique

Tableau de bord Modifier l'événement

Vallons-de-l'Erdre

VIE MUNICIPALE DÉMARCHES PÔLE FAMILLE SORTIR & DÉCOUVRIR INFOS PRATIQUES

Après une première phase de concertation réalisée par la SDA avec les élus de la commune de Vallons-de-l'Erdre, les riverains et plus largement les habitants et associations aboutissant à un dossier de demande d'autorisation environnementale, un second temps de concertation est aujourd'hui mis en œuvre par la collectivité dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

Aussi, afin de permettre à la SDA d'étendre la carrière, le PLU fait l'objet d'une procédure de Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DPMCE) de ce dernier.

Une réunion publique de présentation du projet d'extension de la carrière et de l'évolution du document de planification en conséquence sera organisée le **lundi 12 mai 2025 à 18h30**, salle des Landes, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

**RÉUNION PUBLIQUE**  
sur le projet d'extension

**LUNDI 12 MAI**  
18h30  
Salle des Landes  
(Secteur de Saint-Sulpice-des-Landes)

Le projet d'extension de la carrière de sable de la SDA fait l'objet d'une procédure de Déclaration de Projet emportant Mise En Compatibilité (DPMCE) de ce dernier.

Une réunion publique de présentation du projet d'extension de la carrière et de l'évolution du document de planification en conséquence sera organisée le **lundi 12 mai 2025 à 18h30**, salle des Landes, secteur de Saint-Sulpice-des-Landes.

PARTAGER CETTE PAGE SUR :

Facebook Twitter LinkedIn YouTube



La réunion publique s'est bien déroulée. Les échanges étaient courtois. Les sujets abordés via les questions / réponses figurent au sein de la partie suivante : *III. Bilan de la prise en compte de la concertation dans le projet.*

### III. Bilan et prise en compte de la concertation dans le projet

Durant cette phase de concertation, la population s'est exprimée sur différents thèmes. Les remarques, interrogations et sujets évoqués sont énoncés ci-après et font l'objet d'éléments de réponse permettant d'apprécier de quelle manière ils ont été traités dans le document.

#### 1. Observations et éléments de réponse apportés

##### Observation :

Inquiétude quant à la réduction des terres agricoles.

##### Éléments de réponse :

La collectivité ainsi que le porteur de projet comprennent les préoccupations exprimées concernant la réduction des terres agricoles dues à l'extension de la carrière du Grand-Coiscault.

- Afin de limiter l'impact sur le foncier agricole, un dispositif de remise en état des terres a été prévu. Ainsi, 25 hectares de terres seront remis en état pour un retour à l'usage agricole. Cette remise en état se fera de manière progressive, en plusieurs phases, afin d'assurer une gestion adéquate des espaces au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
- Une compensation collective via une étude préalable agricole menée par la Chambre d'Agriculture est en cours.
- Une compensation individuelle sera assurée (échanges à poursuivre avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER).
- Par ailleurs, à terme, un remblaiement intégral pourrait être envisagé.  
Remblai intégral non envisagé à ce jour car :
  - Les déblais sont insuffisants dans le secteur d'Ancenis,
  - L'apport de déchets inertes sur le site engendrerait une augmentation conséquente du trafic routier, non souhaitée par le Conseil Départemental,
  - La procédure de mise en œuvre s'avère être extrêmement complexe.

##### Observation :

Après 30 ans, une nouvelle extension de la carrière sera-t-elle envisagée ?

##### Éléments de réponse :

La Société des Dragages d'Ancenis (SDA) rappelle que le sable alluvionnaire, dont l'exploitation se fait dans le cadre de ce projet, est une ressource rare qu'il convient de préserver. À long terme, pour le développement futur, le sable concassé sera privilégié, car il offre une alternative durable aux sables alluvionnaires. La SDA est pleinement consciente des enjeux liés à la concurrence des usages du sol et aux impacts environnementaux. À ce jour, il n'est pas possible de se prononcer sur une éventuelle poursuite de l'exploitation de la carrière au-delà de ces 30 ans, car cette décision dépendra de nombreux facteurs, y compris l'évolution des besoins en matériaux et des réglementations en vigueur.

##### Observation :

Inquiétude quant au niveau de l'eau de la nappe et des puits situés à proximité du site.

##### Éléments de réponse :

L'étude d'impact réalisé dans le cadre de la demande de l'autorisation Préfectorale indique les éléments suivants.

Dans le secteur, les eaux souterraines sont exploitées par des puits situés au « Grand Coiscault » au Nord du site pour l'arrosage des jardins et l'alimentation d'une mare privée.

Au « Pas du Gué », au centre du vallon du ruisseau, le toit de la nappe libre des sables est situé à la cote moyenne 50 m NGF qui correspond au niveau du plan d'eau de la sablière.

Sur les versants Nord (P1, P5 et P6) et Sud (P3) du vallon, les autres ouvrages positionnent le toit de la nappe libre à une profondeur plus importante, de l'ordre de 8 à 10 m. Au droit du « Grand Coiscault », le toit de la nappe dans les schistes évolue entre 50 et 55 m NGF.





Le suivi des niveaux piézométriques réalisé depuis 2009 montre que les activités de la sablière n'ont pas induit de baisse significative et continue du niveau de la nappe libre des sables, malgré la progression des extractions qui se sont rapprochées du puits P4.

Ce constat corrobore les conclusions de l'essai de pompage de LITHOLOGIC de 1995 qu'estimaient que l'exploitation à la drague suceuse n'impacterait pas la piézométrie.

La nappe libre est située à la cote moyenne 50 m NGF au droit de la sablière du Grand Coiscault et présente un battement de l'ordre de 3 m, pour un niveau évoluant entre 49 m NGF en période de basses eaux et 52 m NGF en période de hautes eaux.

Les mesures effectuées dans les nouveaux piézomètres Pz7 à Pz10 en janvier 2022 confirment le positionnement de la nappe à environ 50 m NGF en période de recharge, soit à environ 2 à 3 m sous le terrain naturel dans le fond de vallon (< 52,5 m NGF).

Ainsi, les données disponibles montrent que les activités de la sablière ne présentent pas d'impact significatif sur les niveaux d'eau de la nappe et des puits voisins, et le suivi continu garantit un monitoring adéquat pour prévenir toute altération.

#### Observation :

**Les eaux des bassins pourraient-elles être utilisées par les exploitants agricoles ?**

##### Eléments de réponse :

Oui, il est envisageable que les eaux des bassins puissent être utilisées par les exploitants agricoles, sous réserve de la réalisation d'une étude préalable afin d'évaluer la faisabilité de cette utilisation. Cette étude permettrait de déterminer les modalités de partage des ressources en eau et d'assurer la gestion durable des prélèvements. Cependant, il est important de souligner que l'autorisation de prélèvement d'eau est encadrée par les services de l'État, qui veillent à ce que cette utilisation ne nuise pas à l'équilibre des ressources en eau.

Cette réflexion pourrait être intégrée dans le cadre de l'étude préalable agricole, notamment dans une approche de compensation agricole collective, afin de répondre aux besoins des exploitants.

À cet effet, une réunion avec la Chambre d'Agriculture sera organisée avec les exploitants afin d'expliquer en quoi consiste l'étude agricole préalable et la compensation collective, ainsi que les actions spécifiques qui pourraient être prises en charge dans le cadre du budget alloué.

#### Observation :

**Les eaux des bassins pourraient-elles être utilisées par les secours ?**

##### Eléments de réponse :

Oui, les eaux des bassins pourraient potentiellement être utilisées par les secours, à condition que l'accessibilité à ces eaux soit assurée. Il serait nécessaire de garantir que les infrastructures permettant un accès rapide et sécurisé aux bassins en cas d'urgence soient mises en place. Cela inclut la possibilité de prélever l'eau rapidement, tout en veillant à ce que la sécurité des lieux et des intervenants soit respectée. Des discussions avec les autorités compétentes pourraient être envisagées pour définir les modalités précises de cette accessibilité en fonction des besoins des services de secours.

#### Observation :

**De nouveaux forages sont-ils prévus ? Un forage a créé un trou d'eau important.**

##### Eléments de réponse :

Non, aucun nouveau forage n'est prévu dans le cadre de ce projet. En ce qui concerne le trou d'eau important créé par un forage antérieur, il n'est pas possible d'expliquer cet incident en l'état actuel. Il n'est pas possible d'analyser l'incident car le trou s'est rebouché de lui-même (aux dires de l'exploitant agricole). Dans l'éventualité où un nouveau trou d'eau serait constaté sur un terrain périphérique, une étude pourrait être menée pour renseigner l'origine de ce phénomène et prévenir sa création.

#### Observation :

**Quand sera mené le diagnostic archéologique ?**

##### Eléments de réponse :

D'ici 1 an environ.

#### Observation :

**Des vibrations sont ressenties par une habitante dont la maison se situe à 300 mètres du site.**

##### Eléments de réponse :



Il est effectivement étonnant que des vibrations soient ressenties à cette distance, d'autant plus que la maison se trouve sur du schiste. Il sera nécessaire de se renseigner davantage sur les causes possibles de ce phénomène. Dans l'éventualité où le phénomène serait à nouveau perçu par la riveraine, en cas de demande de cette dernière, une étude pourrait être menée pour analyser les effets potentiels des pompages dans la carrière et vérifier s'il existe un lien direct entre ces activités et les vibrations ressenties. Cette analyse permettrait de mieux comprendre les répercussions possibles des pompages et d'éventuellement prendre les mesures correctives nécessaires.

#### Observation :

Tout le périmètre d'extension de la carrière sera exploité ?

#### Eléments de réponse :

Non. Seront notamment exclus de l'exploitation :

- La parcelle agricole de 2,5 ha d'ores et déjà restituée ;
- Le ruisseau du Pas de Gué et ses abords (zones humides notamment) : 4,15 ha de zones humides, 0,05 ha de mare, 1,5 ha de prairies ainsi que les haies de la ripisylve.

## 2. Conclusion

En conclusion, le bilan de la concertation, ainsi que la prise en compte de ses résultats dans le projet, montrent un déroulement globalement positif et constructif. Tout d'abord, il convient de souligner que le projet tel qu'il a été présenté durant toute la période de concertation n'a pas suscité d'opposition manifeste. Le public a fait preuve d'une réelle compréhension des problématiques et des contraintes que le porteur de projet, en collaboration avec la collectivité, a pris en compte pour définir le projet d'extension de la carrière.

Les observations recueillies ont été analysées avec attention et ont permis d'enrichir le dossier final du projet. De plus, l'ensemble des modalités de la concertation définies par la délibération du 25 mai 2021 ont été pleinement respectées et mises en œuvre.

Cette concertation a offert aux habitants, ainsi qu'à toute personne intéressée, l'opportunité de mieux comprendre le projet. Elle a également été un lieu d'échange, de débat et d'expression de remarques constructives, qui ont contribué à améliorer le projet dans sa conception finale.

Il est également important de rappeler qu'une concertation volontaire distincte a été menée par la Société des Dragages d'Ancenis (SDA) dans le cadre de l'établissement du dossier de demande d'autorisation environnementale. Cette concertation s'est déroulée parallèlement à celle relative à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. La SDA a souhaité que son dossier de demande d'autorisation environnementale soit le fruit d'une concertation approfondie, impliquant non seulement les élus de la commune de Vallons-de-l'Erdre, mais aussi les riverains, les habitants et les associations locales. Ainsi, cette démarche de concertation s'inscrit dans une volonté de transparence, d'écoute et de prise en compte des préoccupations de l'ensemble des parties prenantes.

En somme, la concertation a permis de nourrir le projet d'un échange riche et diversifié, et a constitué un véritable vecteur d'amélioration de celui-ci, tout en garantissant une prise en compte optimale des préoccupations exprimées.